

Découvrez les avantages de collaborer avec votre fondation communautaire



COMPARAISON ENTRE TROIS APPROCHES DE DON

Points à considérer	Fonds d'une fondation communautaire	Fonds institutionnel orienté par le donateur	Fondation privée
Contexte	Réseau national de plus de 160 fondations locales établies par et pour la collectivité. Collabore avec les organismes de bienfaisance locaux.	Fonds établi par une institution financière ou une société de gestion de placements.	Plus de 2 300 fondations actives au Canada, dont 85 % sont des fondations familiales.
Exigences administratives	Premier fonds orienté par le donateur au Canada, en 1952.	Concept introduit au Canada en 2004.	
<i>Frais de démarrage</i>	Aucuns.	Aucuns.	Frais juridiques et comptables. Droits de dépôt.
<i>Contribution minimale</i>	De moins de 10 000 \$ à des sommes record, et donc accessible à tous. Minimum fixé par chaque fondation communautaire. Certaines fondations permettent les versements multiples.	De 10 000 \$ à 250 000 \$.	Aucune norme, mais les experts suggèrent un capital de 1 à 5 millions \$.
<i>Frais d'administration</i>	Gestion groupée permettant des économies d'échelle : frais annuels variant de 0,5 % à 1,5 %.	Frais variant de 1,5 % à plus de 2,5 %. Possibilité de frais additionnels pour l'allocation des subventions, les rapports et frais de placements.	Frais variant de 0,75 % à 1,5 % de l'actif, selon la taille et le personnel.
<i>Rapports</i>	Rapports effectués par la fondation.	Rapports effectués par la fondation qui administre le fonds institutionnel.	Rapports effectués par un comptable, un avocat ou un membre du personnel.
Gestion	Conseil d'administration et comités sans liens de dépendance, réunissant des leaders de tous les secteurs de la collectivité.	Conseil d'administration de composition variable, mais comprenant généralement des membres de la haute direction et du conseil d'administration de l'institution financière.	Conseil d'administration composé de fiduciaires/d'administrateurs choisis initialement par le donateur. Plus de la moitié d'entre eux peuvent avoir des liens de dépendance avec le donateur.
Statut fiscal	Organisme de bienfaisance public enregistré.	Organisme de bienfaisance public enregistré.	Organisme de bienfaisance privé enregistré.
Engagement du donateur	Le donateur peut recommander l'allocation de subventions à des organismes sans but lucratif admissibles. Les subventions sont approuvées par le conseil de la fondation.	Le donateur peut recommander l'allocation de subventions à des organismes sans but lucratif admissibles. Les subventions sont approuvées par les fiduciaires du fonds.	Le donateur nomme un conseil pour s'occuper des placements et subventions.
	Le donateur peut nommer son fonds en hommage à sa famille ou à un être cher. Il peut intégrer sa famille au processus et désigner un successeur pour orienter le fonds à son décès. La fondation peut aider le donateur à réaliser ses objectifs et le conseiller dans le processus de subvention. Possibilité de participer à des initiatives de leadership communautaire d'envergure, des activités de la fondation et des visites sur le terrain.	Le donateur peut nommer son fonds en hommage à sa famille ou à un être cher. Le traitement du fonds au décès varie.	Le donateur peut nommer sa fondation en hommage à sa famille ou à un être cher et intégrer sa famille au processus.



FONDACTIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA
ensemble pour tous.

Comparaison entre trois approches de don

Points à considérer	Fonds d'une fondation communautaire	Fonds institutionnel orienté par le donateur	Fondation privée
Services aux donateurs	Possibilité de choisir parmi un éventail de fonds, sur les conseils de spécialistes locaux de la philanthropie et de l'allocation des subventions. Modalités de don et de subvention adaptées aux besoins et objectifs de chacun.	Généralement un fonds unique, comportant diverses options de placements.	Établissement de la fondation en fonction des souhaits du donateur.
	Coordination des subventions et possibilité de soutenir tous genres d'organismes caritatifs.	Coordination des subventions. Certaines limites dans le nombre de subventions par don.	Coordination des subventions et possibilité de soutenir tous genres d'organismes caritatifs.
	Possibilité de conclure une entente de don en 24 heures.	Possibilité de conclure une entente de don en 24 heures.	L'établissement d'une fondation peut prendre de 6 à 12 mois.
Questions fiscales			
<i>Crédit d'impôt</i>	Droit à un crédit d'impôt pouvant atteindre 75 % du revenu net du donateur, avec possibilité de faire valoir l'excédent au cours des cinq années suivantes.	Droit à un crédit d'impôt pouvant atteindre 75 % du revenu net du donateur, avec possibilité de faire valoir l'excédent au cours des cinq années suivantes.	Droit à un crédit d'impôt pouvant atteindre 75 % du revenu net du donateur, avec possibilité de faire valoir l'excédent au cours des cinq années suivantes.
<i>Actions à valeur appréciée</i>	Exonération de l'impôt sur le gain en capital.	Exonération de l'impôt sur le gain en capital.	Exonération de l'impôt sur le gain en capital.
<i>Actions de sociétés fermées</i>	Épargne fiscale immédiate pour la plupart des dons d'actions de sociétés fermées.	Épargne fiscale immédiate pour la plupart des dons d'actions de sociétés fermées.	Épargne fiscale différée et parfois refusée. Un reçu fiscal ne peut être émis qu'au moment de la cession, qui doit se faire dans les cinq ans.
Processus de subvention	Le personnel spécialisé et le conseil formé de leaders locaux peuvent aider à évaluer les organismes bénéficiaires, analyser l'évolution des besoins locaux et s'assurer du statut sans but lucratif des groupes.	Seul le fonds de la Banque de Montréal offre à l'échelle nationale une expertise philanthropique locale.	Le conseil et le personnel de la fondation s'occupent de mettre en place une structure de subventions et de suivi.
	La fondation verse les subventions, suit le rendement des organismes et fait rapport au donateur. Expertise de nombreux secteurs, notamment les arts, la santé, l'éducation, les services sociaux et l'environnement. La compréhension des enjeux et des relations au sein de la collectivité rend possible la réalisation de mesures novatrices pour s'attaquer à des problèmes pressants tels que la pauvreté. Liens étroits avec les agences gouvernementales et autres organismes de subventions.	La fondation verse les subventions et fait rapport au donateur.	Selon son mandat, la fondation peut adopter une approche de subvention innovatrice.
Gestion des placements	Politique de placements établie par le conseil de la fondation communautaire.	Politique de placements établie par l'institution financière participante et la fondation publique.	Politique de placements établie par les fiduciaires/administrateurs.
	Un comité de placements, composé de professionnels de la gestion de portefeuille et du secteur financier, recommande l'embauche de gestionnaires financiers et en évalue le rendement.	Gestion des fonds assurée par la division des placements de l'institution financière.	Les fiduciaires/administrateurs gèrent les fonds ou embauchent des gestionnaires financiers et en évaluent le rendement.

Vivre ensemble. Au chacun pour soi, nous choisissons le chacun pour tous. Une société dans laquelle chacun se sent bien lorsque l'autre se sent mieux. Ensemble pour tous. Nous faisons partie d'un mouvement national qui réunit plus de 160 fondations communautaires d'un océan à l'autre. Depuis 1921, année où nous avons commencé à mettre les donateurs en lien avec les besoins et solutions locales, notre seule et unique mission est de contribuer à la vitalité des collectivités. Ensemble, nous aidons les Canadiens à se bâtir des lieux forts et résilients où il fait bon vivre et travailler.